



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Urbanisme et demande de permis

Depuis deux ans les citoyens ont à leur disposition un guichet unique d'accès à un portail qui leur permettent de compléter leur demande en ligne. Le lien d'accès au portail est publié sur la page règlements d'urbanisme du site Internet municipal. (<https://msfoo.ca/administration-finances-et-permis/reglements-durbanisme>)

Pour des questions plus pointues ou pour obtenir un appui pour un projet majeur, il est possible de rencontrer un professionnel à la MRC, mais il est très important d'appeler d'abord pour prendre un rendez-vous au (418) 829-1011. Les bureaux de la MRC de l'Île-d'Orléans sont situés derrière l'école de Saint-Famille au cœur du village ; entrée par la route du Mitan.

Évidemment, il faut toujours vous assurer d'avoir tous les documents requis pour votre demande avant de transmettre. Des aide-mémoires sont aussi à votre disposition sur la page règlements d'urbanisme pour vous aider à les préparer.

Il est aussi très important de vous rappeler que la Municipalité de Saint-François comme toutes ses voisines du territoire de l'Île d'Orléans fait partie d'un site patrimonial soumis à la Loi sur le Patrimoine culturel du Québec. Donc, l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de la Culture du Québec est nécessaire pour la plupart des travaux de rénovation à vos propriétés. Ce processus s'ajoute à celui de l'obtention d'un permis ou d'un certificat de votre municipalité. Cet état de fait a pour conséquence d'allonger le délai d'obtention des autorisations nécessaires à vos travaux.

Un appel aux inspecteurs de la MRC afin de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour votre projet pourra vous éviter bien des problèmes. Une planification adéquate de vos travaux est primordiale pour que vous puissiez obtenir toutes les autorisations nécessaires qui vous permettront de réaliser ceux-ci au moment désiré.

Finalement à ce sujet, le conseil a résolu d'accepter de travailler à la mise à jour de l'entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme a été signée entre les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, le village de Sainte-Pétronille et la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans. La date butoir pour l'entrée en vigueur de cette mise à jour a été fixée au 1^{er} juillet 2023.

Résumé des décisions de mars 2023

Ce mois-ci, le conseil a, en plus des résolutions usuelles, autorisé la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC de l'Île-d'Orléans.

Camp de jour

Comme par les années passées, le conseil a mandaté le camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2023. Sur ce même sujet, le conseil a aussi résolu de contribuer pour un montant de 487 \$ pour chaque inscription à temps plein des enfants des résidents permanents (propriétaires et locataires) et saisonniers (propriétaires seulement) aux activités de camp de jour (Terrain de jeux) au Camp Saint-François pour la saison d'été 2023.

Élections municipales

Dans ce domaine, le conseil a adopté 2 résolutions soient une résolution qui abroge le vote par correspondance. Cette résolution a été adoptée en prévision de l'élection partielle du 15 mai 2022. Ensuite, conformément à la loi, un fonds réservé aux élections municipales de 15 000 \$ a été créé par l'adoption d'une résolution qui est la suite prévue de la résolution 021-120 adoptée à la fin 2021.

Service de sécurité incendie

Pour terminer ce mois-ci, le conseil a résolu d'adopter le rapport annuel d'activités pour son territoire qui est sous la responsabilité du service de sécurité incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour la partie nord de son territoire et par le service de sécurité incendie de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans pour la partie sud de son territoire, démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2022 en regard des objectifs fixés au schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019.

En cette fin d'hiver qui aura été très particulier, rendant difficile le maintien d'une patinoire extérieure de qualité, il est important de souligner le travail remarquable et remarqué de Monsieur Gaétan Lemelin pour la qualité de notre patinoire municipale pendant la saison qui s'est terminée le 12 mars 2023. **Merci pour ton travail Gaétan.**

Là-dessus, je nous souhaite un très beau printemps 2023 et vous convie à la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra dans la salle du conseil située à la Mairie de la municipalité le lundi 3 avril 2023 dès 20 h.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

APPEL D'OFFRES PUBLIQUE

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est à la recherche d'un opérateur de comptoir alimentaire en vue de son exploitation sur le site du Parc de la Tour-du-Nordet à l'été 2023.

Un tarif pour l'opération journalière a été établi par le conseil. Il y a aussi une possibilité de réserver l'emplacement pour la saison.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier sur les heures régulières d'ouverture de la Mairie soit :

Du lundi au jeudi de 9h à 12 h et de 13 h à 16 h.